

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février à 17 heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, après convocation légale en date du dix-neuf février 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame CHAGNON Agnès (pouvoir à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Lukas LANGLOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Lecture est faite par Madame DUBOIS Emilie du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Deux remarques sont faites par Monsieur Joseph DESBIEYS :

- date de convocation du Conseil Municipal envoyée seulement 3 jours avant la séance alors qu'il en faut 5 sans compter la date d'envoi. Après vérification, pour les communes de moins de 3500 habitants, il s'avère que 3 jours francs sont nécessaires (voir communiqué ADACL joint).
- dans les modifications du cimetière, il n'est écrit que la tombe deux places, or dans l'ancien règlement est précisé les tombes de deux à quatre places. Madame DUBOIS indique que seules les mesures ont été modifiées, de ce fait apparaissent bien les tombes de deux à quatre places.

Ces réponses apportées, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour en précisant la particularité de ce Conseil Municipal puisque vont être votés les comptes de gestion et les comptes administratifs de la Commune et du Lotissement de Cantegrit reflétant ainsi le résultat des 6 mois de mandature passées. Il indique également que dans ce contexte, ne pouvant participer aux débats et aux votes des comptes administratifs, il a désigné Monsieur MINVIELLE Jean-Michel comme président de séance pour ces deux votes, et demande au Conseil de donner la parole à Madame DUBOIS pour toute question concernant la comptabilité. Le Conseil accepte. Monsieur le Maire demande enfin l'indulgence du Conseil puisque c'est une première pour Monsieur MINVIELLE et Madame DUBOIS.

Ordre du jour :

- 1 - Vote du Compte de Gestion 2020 Commune + délibération
- 2 - Vote du Compte Administratif 2020 Commune + délibération
- 3 - Délibération affectation des résultats 2020 Commune
- 4 - Vote du Compte de Gestion 2020 Lotissement + délibération
- 5 - Vote du Compte Administratif 2020 Lotissement + délibération
- 6 - Délibération affectation des résultats 2020 Lotissement
- 7 - Rénovation de la Mairie
- 8 - Annulation délibération N°2018.05.22 bail Hôtel Restaurant + Nouvelle délibération en adéquation avec l'acte notarié du bail commercial
- 9 - Délibération Participation employeur mutuelle pour les agents de la collectivité suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion

1 - Vote du Compte de Gestion 2020 Commune + délibération

Monsieur le Maire fait un rappel des fondamentaux de la législation des collectivités locales : les comptes de gestion sont établis par le comptable du Trésor suivant les règles comptables en vigueur et doivent être en parfaite adéquation avec le Compte Administratif de la collectivité.

Il précise que sans l'accord de la Trésorerie de Castets, ce Conseil n'aurait pu avoir lieu. Les chiffres annoncés par le logiciel comptable de Madame DUBOIS doivent correspondre point par point à ceux annoncés par la Trésorerie. Si une erreur existe, il faut la chercher et la trouver, sans quoi les comptes de gestions ne sont pas validés et les comptes administratifs ne peuvent être votés.

Concernant le compte de gestion de la Commune, lecture est faite :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget :	461 857,00 €	1 027 393,73 €
Titres de recettes émis :	91 631,57 €	531 154,06 €
Mandats émis :	418 933,16 €	247 886,53 €
Annulation de mandats :	1 226,69 €	467,00 €
Résultat :	- 326 074,90 €	283 734,53 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 42 340,37 €	

Monsieur le Maire donne une analyse de ces chiffres :

- concernant les dépenses d'investissement, ce montant comprend le remboursement par anticipation des deux emprunts (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole) du château de Dentomas pour un montant total de 376 257,77 € (les frais de remboursements par anticipation de la Caisse d'Epargne pour un montant de 8 221,33 € ayant été enregistrés en Fonctionnement),

- concernant les recettes d'investissement, 52 409,59 € avaient été inscrits lors du vote du Budget, et 91 631,57 € ont été perçus. Cette différence s'explique par la récupération de 30 000 € de fonds de concours de la Communauté de Communes Côte Landes Nature lié aux travaux d'extension du cimetière et des travaux rue des Mûriers) et qui n'avaient jamais été demandés en 2019. De plus, le projet de mise en sécurité du village a permis de bénéficier de la part du Conseil Départemental, d'une subvention de 11 300 € au titre des amendes de police,

- enfin, il indique également que sur la partie investissement, des restes à réaliser ont été provisionnés mais qu'ils n'apparaissent pas dans ces chiffres. Ces restes à réaliser, d'un montant total de 38 627,99 €, représentent des travaux réalisés en 2020 mais dont les factures ne nous sont pas parvenues. Il avait proposé également des restes à réaliser en fonctionnement, mais ceux-ci n'ont pas été validés et pris en compte par le Trésorier.

Monsieur le Maire soumet ce compte de gestion au vote :

10 voix pour,

1 abstention (Madame CHAGNON Agnès)

Délibération est prise et signée par les conseillers présents.

Monsieur DESBIEYS indique que Madame CHAGNON s'abstiendra sur toutes les délibérations concernant les votes des comptes de gestion, comptes administratifs et affectation des résultats, puisqu'elle n'a pu obtenir les documents nécessaires à une quelconque analyse.

Monsieur le Maire répond que les documents ne peuvent être diffusés avant l'approbation du compte de gestion par Monsieur Le Trésorier. Cette validation n'ayant été effective que la veille du Conseil, les documents n'ont pu être fournis.

2 - Vote du Compte Administratif 2020 Commune + délibération

Monsieur le Maire, comme annoncé à l'ouverture de la séance, désigne Monsieur MINVIELLE Jean-Michel a présidé les débats et la délibération du Compte Administratif de la Commune. Il autorise également Madame DUBOIS à intervenir si nécessaire. Il indique enfin qu'il se retirera, comme le prévoit la loi, pendant la délibération.

Monsieur MINVIELLE donne lecture du Compte Administratif :

Section fonctionnement dépenses	247 419,53 €	
Section fonctionnement recettes	1 063 817,79 €	
Excédent	816 398,26 €	
Section investissement dépenses	417 706,47 €	
Restes à réaliser		38 627,99 €
Section investissement recettes	106 665,87 €	
Déficit	311 040,60 €	
Excédent global	505 357,66 €	

Monsieur le Maire se retire afin de donner lieu à la délibération du vote du Compte Administratif.

Monsieur MINVIELLE soumet ce compte administratif au vote :

9 voix pour,

1 abstention (Madame CHAGNON Agnès).

Délibération est prise et signée par les conseillers présents.

Monsieur le Maire est invité à entrer dans la salle.

3 - Délibération affectation de résultats 2020 Commune

Le Conseil Municipal ayant délibéré et voté le compte administratif de la Commune, Monsieur le Maire propose une affectation de résultat telle que :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 283 734,53 €
Résultat antérieur reporté <i>Ligne R002 du Compte Administratif</i>	+ 532 663,73 €
Résultat à affecter	816 398,26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 311 040,60 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 38 627,59 €
Besoin de financement	349 668,59 €

AFFECTATION	816 398,26 €
Affectation en réserve en investissement (R1068)	349 668,59 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	466 729,67 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	311 041,60 €

Monsieur le Maire soumet cette affectation au vote :
10 voix pour,
1 abstention (Madame CHAGNON Agnès).

Délibération est prise et signée par les conseillers présents.

4 - Vote du Compte de Gestion 2020 Lotissement

Concernant le compte de gestion du Lotissement, lecture est faite :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget :	140 838,51 €	559 368,79 €
Titres de recettes émis :	0,00 €	178 642,12 €
Mandats émis :	0,00 €	- 200 000,00 €
Annulation de mandats :	0,00 €	0,00 €
Résultat :	0,00 €	- 21 357,88 €
Résultat de l'exercice 2020 :		- 21 357,88 €

Monsieur le Maire indique que les 200 000 € ont été déplacés vers le budget de la Commune lors du vote du Budget afin de pouvoir permettre le remboursement des deux emprunts du château.

Monsieur le Maire regrette que ce budget n'ait pas pu être clôturé fin 2020. Suite à la crise sanitaire liée à la COVID, l'acte de vente du dernier lot n'a pu encore aujourd'hui être signé.

Monsieur le Maire soumet ce compte de gestion au vote :
10 voix pour,
1 abstention (Madame CHAGNON Agnès).

Délibération est prise et signée par les conseillers présents.

5 - Vote du Compte Administratif 2020 Lotissement + délibération

Monsieur le Maire redonne la présidence de la séance à Monsieur MINVIELLE et la parole à Madame DUBOIS.

Monsieur MINVIELLE donne lecture du Compte Administratif :

Section fonctionnement dépenses	200 000,00 €
Section fonctionnement recettes	456 333,88 €
Excédent	256 333,88 €

Section investissement dépenses	0,00 €
Section investissement recettes	0,00 €
Excédent	0,00 €
Excédent global	256 333,68 €

Monsieur le Maire se retire afin de donner lieu à la délibération du vote du Compte Administratif.

Monsieur MINVIELLE soumet ce compte administratif au vote :

9 voix pour,

1 abstention (Madame CHAGNON Agnès).

Délibération est prise et signée par les conseillers présents.

Monsieur le Maire est invité à entrer dans la salle.

6 - Délibération affectation de résultats 2020 Lotissement

Le Conseil Municipal ayant délibéré et voté le compte administratif de la Commune, Monsieur le Maire propose une affectation de résultat telle que :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 21 357,88 €
Résultat antérieur reporté <i>Ligne R002 du Compte Administratif</i>	+ 277 691,76 €
Résultat à affecter	256 333,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	256 333,88 €
Affectation en réserve en investissement (R1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	256 333,88 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	0,00 €

Monsieur le Maire soumet cette affectation au vote :

10 voix pour,

1 abstention (Madame CHAGNON Agnès).

Délibération est prise et signée par les conseillers présents.

7 - Rénovation Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 3 février 2021 dans le cadre d'un marché type MAPA (Marché A Procédure Adaptée) avec remise des offres pour le lundi 15 février 2021.

La procédure des offres a eu lieu en Mairie le mardi 16 février 2021 à 9h00 avec la commission concernée et Monsieur LABADIE du Cabinet AREXAS.

Après analyse des offres (60 % prix prestations et 40 % valeur technique), le choix a été fait de diviser en deux parties le lot 4, à savoir : lot 4 : électricité et lot 4bis : climatisation (après accord des entreprises concernées).

Le montant global s'élève à 101 367,98 € HT (121 641,58 € TTC), auquel il faut ajouter les honoraires d'un montant de 11 148,12 € TTC (non soumis à subventions ou fonds de concours), soit un coût total de **132 789,70 € TTC**, réparti comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot n°1 : Maçonnerie/Gros œuvre	11 771,75 €	2 354,35 €	14 126,10 €
Lot n°2 : Menuiseries	18 537,00 €	3 707,40 €	22 244,40 €
Lot n°3 : Plâtrerie/Isolation plafonds	9 195,60 €	1 839,12 €	11 034,72 €
Lot n°4 : Electricité	9 869,00 €	1 973,80 €	11 842,80 €
Lot n°4bis : Climatisation	8 281,06 €	1 656,21 €	9 937,27 €
Lot n°5 : Sanitaire/Production eau chaude	1 910,30 €	382,06 €	2 292,36 €
Lot n°6 : Revêtement peinture et sols souples	15 936,56 €	3 187,31 €	19 123,87 €
LA POSTE (équipement APC)	4 907,24 €	981,45 €	5 888,69 €
Mobilier	20 959,47 €	4 191,89 €	25 151,36 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	101 367,98 €	20 273,60 €	121 641,58 €
Honoraires AREXAS	9 290,10 €	1 858,02 €	11 148,12 €
TOTAL TRAVAUX MAIRIE	110 658,08 €	22 131,62 €	132 789,70 €

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire expose que différentes subventions peuvent être demandées et propose le plan de financement suivant :

Montant global des travaux TTC	132 789,70 €
FEC (Fonds d'Equipement des Communes)	11 525,37 €
DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	40 547,19 €
CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale)	
Bureau et signalétique de la Poste	4 907,24 €
Participation vidéo, alarme et travail	5 000,00 €
Région (Subvention énergétique des logements sociaux)	3 000,00 €
Côte Landes Nature (Fonds de concours en cours d'approbation)	30 000,00 €
Récupération de la TVA dans les 2 ans (16,404 % de 101 367,98 €)	16 628,40 €
TOTAL SUBVENTIONS	111 608,20 €
Reste à charge de la commune (17,41 %)	21 181,50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve ce plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Monsieur le Maire signale que deux délibérations seront prises :

- une pour l'approbation de ce plan de financement,
- une pour effectuer la demande auprès de l'Etat concernant le dossier DETR.

8 - Annulation délibération N°2018.05.22 Bail Hôtel Restaurant/Nouvelle délibération en adéquation avec l'acte notarié du bail commercial

Suite à la vérification des baux en vue de la révision du loyer de l'Hôtel restaurant prévue pour le 1er juin 2021, il a été constaté plusieurs anomalies sur la délibération concernant le bail commercial des Genêts du Vignac 2.

En effet, cette délibération en date du 9 avril 2018 n'est pas en adéquation avec le bail commercial signé le 19 juillet 2018 à l'Etude de Maître PETGES à Castets :

- la révision du loyer est précisé sur l'ICT (Indice du Coût de la Construction) alors que l'acte indique l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux),
- la prise en compte du 4ème trimestre 2017 comme référence, alors que l'acte indique celui du 1er trimestre 2018,
- en conséquence l'indice à retenir est 111,87 en lieu et place de 113,33.

Monsieur le Maire propose une modification et non une annulation de la délibération N°2018.05.22 en ne changeant que les termes erronés du paragraphe concernant la révision du loyer comme suit :

« Ce loyer sera révisable à l'expiration de chaque période triennale, dans les conditions prescrites par les textes régissant les loyers d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal, suivant **l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)**, qui celui du **1er trimestre 2018, soit 111,87.** »

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité
Décide**

- de modifier le paragraphe de la délibération N°2018.05.22 concernant la révision du loyer de l'Hôtel Restaurant comme indiqué ci-dessus.

Délibération sera prise.

9 - Délibération Participation employeur mutuelle pour les agents de la collectivité suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion

Après l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2021 sur la participation employeur mutuelle pour les agents de la collectivité, et après un avis favorable également du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 15 février 2021, Monsieur le Maire propose :

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé et de la prévoyance et de fixer le montant mensuel de la participation à :

- 8,50 € brut/agent pour la santé,
- 4,00 € brut/agent pour la prévoyance.
- une prise d'effet de cette participation au 1er mars 2021.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- approuve cette participation aux conditions citées ci-dessus.

Une délibération sera prise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

CAULE Jean Claude

MINVIELLE Jean-Michel

LAMBLIN Laurence

PEREIRA Marie-Hélène

LANGLOIS Lukas

DA SILVA Jean

PONASSIE Evelyne

LAVIGNE Noëlle

LARROCHE Marie-Claude

DESBIEYS Joseph